



# NOTE

---

## Objet : Répartition des compétences

Territoires durables, le 09/08/2018

Liste de diffusion : CA.

### Approche synthétique d'une répartition des compétences entre la fédération et ses organes territoriaux

---

**Une répartition des compétences de chacun pour une action commune plus efficace au service d'une pratique d'un Badminton plus riche.**

#### 1) Le projet Ambitions 2025

*Le projet actuel de la fédération, projet Ambitions 2025, définit :*

- La fédération, plus précisément le CA et le Bureau Fédéral en charge des objectifs et du fonctionnement
- Les ligues comme le **relais** institutionnel fondamental sur les territoires
- Les comités comme acteurs de **proximité** auprès des clubs
- Les clubs comme **terreaux** de nos activités,
- Les pratiquants, le cœur où bat le badminton français.

#### 2) Apports des projets précédents et des réunions d'Avril et mai pour mieux définir le « qui fait quoi »

##### a) La fédération

*La fédération pourrait se définir comme ayant le triple rôle **d'initiateur**, de **rassembleur** et de **veilleur**.*

*A travers son rôle **d'initiateur**, la Fédération synthétise la pensée fédérale et impulse sa mise en œuvre en formalisant des orientations et objectifs stratégiques s'appuyant sur une modélisation, des outils et des supports méthodologiques. Elle cherche par là le développement de la pratique de haut-niveau et de la pratique pour tous tant dans une approche compétitive que d'animation.*

*Par son rôle de **rassembleur** la fédération :*

*Crée une dynamique collaborative :*

- *par sa capacité d'écoute et de prise en compte des spécificités territoriales,*
- *par sa capacité d'organisation en définissant le cadre de la répartition des compétences, elle coordonne l'ensemble des acteurs en recherchant la complémentarité et la solidarité.*

Via son rôle de **veilleur** la fédération assure un contrôle de ses organes territoriaux et de ses membres, elle promet aussi une observation de la pratique de la discipline et de l'évolution de l'environnement sportif.

## b) La Ligue

La ligue pourrait se définir comme ayant le rôle de **relayeur** des messages fédéraux et des remontées de terrain, véritable interface entre le national et le local à travers son projet associatif déclinant le projet de la fédération à l'aide des orientations fédérales et des Directives Techniques Nationales. Elle assure aussi le rôle de **coordinateur** des acteurs territoriaux tant en interne (comités départementaux) qu'en externe (partenaires institutionnels)

Pourrait aussi être affecté à la ligue des missions spécifiques :

- 1) De Relais politiques auprès des partenaires institutionnels et économiques territoriaux
- 2) De relais, de mise en œuvre, d'appui vers les différents éléments **du programme d'accès à haut-niveau** : structures d'entraînement, système de détection, programme de stages et compétitions jeunes
- 3) De définition et de coordination d'un **projet de développement territorial (PDT)** régional co-construit avec les comités, intégrant les orientations fédérales, les politiques étatiques et territoriales; Apportant un soutien méthodologique (état des lieux, préconisation) et inscrivant le développement de proximité des comités dans une stratégie d'ensemble  
Projet de développement territorial comportant :
  - o Une stratégie d'accès à l'équipement,
  - o Un soutien méthodologique au développement de proximité porté par les comités (d'appui au club, de création de club et d'actions en direction des publics éloignés de la pratique (senior, personne en situation de handicap, QPV, ZRR))
  - o Une stratégie et une coordination de la lutte contre la non licenciation et la non affiliation.
  - o Une stratégie visant à augmenter le nombre de nos compétiteurs et visant à développer le badminton chez les jeune
  - o Une stratégie de communication et événementielle visant la promotion
  - o Un observatoire des pratiques du badminton.
- 4) De définition et mise en œuvre d'une stratégie de développement **des ressources humaines territoriales** par :
  - o **Une stratégie de formation régionale** passant par la mise en œuvre de la formation des bénévoles (techniciens, dirigeants, officiels techniques, formation pouvant s'appuyer sur les forces vives des comités notamment pour les diplômés de premiers niveaux ; le conventionnement ou la mise en œuvre des formations professionnalisantes,
  - o **Un appui à l'emploi** en complémentarité avec le plan emploi fédéral. (Base ressource dans l'accompagnement de l'employabilité)

### c) Le comité

Le comité départemental pourrait se définir comme ayant le rôle **développeur de proximité** par son rôle d'appui aux clubs et d'écoute de leurs attentes. **Il s'appuie sur les orientations du projet fédérale, les Directives Techniques Nationales et vient s'inscrire dans la stratégie territoriale. LEVIER de proximité, il est l'interlocuteur privilégié du club.**

Il coordonne les aides possibles auprès des instances de proximité pour engendrer une dynamique de développement local.

Pourrait être affecté aux comités des missions spécifiques :

#### A)) **Définition et mise en œuvre d'un projet de Développement de proximité intégré dans le PDT régional comportant :**

##### 1) les **Actions de développement auprès des clubs:**

- D'aide à la définition et à la mise en œuvre du projet du club pour diversifier l'offre de pratique et la qualité de l'accueil.
- De communication et d'appuis des divers « dispositifs ou outils » fédéraux pour une intégration au sein du projet du club.
- D'actions favorisant la pratique du badminton pour des publics actuellement trop éloignés (sénior, personne en situation de handicap, QPV, ZRR)
- De veille des clubs en difficulté
- D'impulsion à la création de club.
- D'incitation à l'affiliation et à la licenciation
- D'incitation à se former (dirigeant, animateurs, entraîneurs, officiel techniques, etc...)
- D'incitation à la prise de responsabilité associative.
- De soutien auprès des partenaires de proximité
- D'appui à une démarche d'accès aux équipements

##### 2) Des propositions et d'appui à la mise en œuvre de **compétitions et d'animations de proximité répondant mieux aux attentes et désirs de nos licenciés**

##### 3) **La promotion de l'activité auprès de nos non licenciés :**

- Par des actions d'animations à l'occasion des divers événements nationaux, régionaux ou locaux,
- Par le développement des passerelles avec le milieu scolaire, le sport en entreprise
- par l'incitation du développement des journées portes ouvertes en clubs

##### 4) **L'Appui au développement des ressources**

- Par la promotion et la participation à des formations de proximité
- Par la participation à des formes d'emploi et de ressources mutualisées

### ***B) De technicien de proximité***

*D'appui à la pratique sportive compétitive par la mise en œuvre d'un projet jeune en concertation avec la ligue :*

*De promotion d'une montée en qualité des écoles de formation*

*D'appui à l'entraînement des clubs dans le cadre de label ou dispositif validée par la fédération, la ligue, le département*

*De mise en œuvre de stage départementaux pour les plus jeunes en complément de la pratique en club*

*D'accompagnement en compétition ? (À déterminer),*

*De participation à la détection DAD et DAR et de mise en œuvre de stage complémentaire de détection.*

## **CONCLUSION**

---

### **Proposition de démarche pour l'organisation des compétences**

Cette tentative d'enrichissement de la définition des compétences de chacun par une reprise des projets antérieurs se veut complémentaire à la démarche très analytique présentée à travers le tableau Excel. Il s'agit ici d'une approche plus synthétique. Permettant de mieux positionner d'une façon générale chaque acteur.

La répartition des compétences esquissée ici, répond également au triple questionnement suivant :

Que fait le comité comme interlocuteur privilégié du club et d'appui en proximité, que fait la ligue comme relais et coordinatrice de la politique fédérale pour concourir aux objectifs généraux de gagner des médailles, de fidéliser les pratiquants et de répondre aux engagements sociétaux ?

Quels sont leur rôle dans l'utilisation des leviers au service des 3 objectifs généraux, leviers que sont la formation, l'emploi, la structuration des ressources humaines, l'accès aux équipements, la communication et le développement des ressources financières ?.

Comment mobilise-t-ils les moyens pour atteindre ces 3 objectifs, moyens que sont la rénovation de sa gouvernance, le meilleur accompagnement des acteurs, la mutualisation des bonnes pratiques et l'emploi d'une évaluation régulière au service des objectifs ?

Eviter les trous de compétence ou les doublons, allez vers une coordination plus importante de l'organisation des actions des divers acteurs est une des ambitions de notre sujet.

Avoir des compétences entraîne un principe de responsabilité, un devoir de rendre compte. Cela nous dirigerait vers la définition de vrai contrat d'objectif entre la fédération et ses organes déconcentrés.

Le principe de subsidiarité et de suppléance est là pour apporter de la souplesse au regard des stades de développement des divers des organes déconcentrés.

Jouer sur le principe de compétences obligatoires, optionnelles, facultatives et sur celui des compétences exclusives ou partagées permettrait d'apporter aussi de la souplesse en fonction de l'état de développement des organes déconcentrés

